BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 17 juin 2015 portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Questembert, de Malestroit et de Rochefort-en-Terre (Morbihan)

NOR: INTJ1509198A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense:

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

Les circonscriptions des brigades territoriales de Questembert, de Malestroit et de Rochefort-en-Terre (Morbihan) sont modifiées, à compter du 1er juillet 2015, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Questembert, de Malestroit et de Rochefort-en-Terre (Morbihan) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation : Le général, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi, P. Le Mouel

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Berric	Berric
Questembert	Larré	Larré
	Lauzach	Lauzach
	Le Cours	Le Cours
	Molac	Molac
	Pleucadeuc	Questembert
	Questembert	
	Caden	Caden
	Limerzel	Limerzel
	Malansac	Malansac
	Pluherlin	Pluherlin
Rochefort-en-Terre	Rochefort-en-Terre	Rochefort-en-Terre
	Saint-Congard	Saint-Gravé
	Saint-Gravé	
	Saint-Laurent-sur-Oust	
	Bohal	Bohal
	Lizio	Lizio
	Malestroit	Malestroit
	Missiriac	Missiriac
	Ruffiac	Pleucadeuc
Malestroit	Saint-Guyomard	Ruffiac
	Saint-Marcel	Saint-Congard
	Saint-Nicolas-du-Tertre	Saint-Guyomard
	Sérent	Saint-Laurent-sur-Oust
		Saint-Marcel
		Saint-Nicolas-du-Tertre
		Sérent